


# Conservatoire de Château-Thierry



Année 2022 - 2023





Faire de chaque Castel un artiste. C'est dans cette ambition que le Conservatoire municipal de musique inscrit depuis des décennies son action en offrant à chacune et à chacun la possibilité de découvrir la discipline artistique majeure qu'est la musique, de la pratiquer et de révéler ainsi tout son talent.

Le Conservatoire est ainsi au cœur de notre ambition pour la cité poétique en accueillant des élèves en apprentissage ou en quête de perfectionnement. Il contribue également activement à la dynamique culturelle en proposant, tout au long de l'année des concerts d'une grande qualité, accessibles à tous.

En partenariat avec l'Éducation nationale, le Conservatoire permet aussi chaque année à des élèves scolarisés en Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) de participer à un projet artistique et culturel, en pratiquant un instrument ou le chant au sein d'un orchestre ou d'une chorale.

Reconnue pour la qualité de ses enseignements, l'école municipale de musique de Château-Thierry est ainsi accessible à tous. N'hésitez pas à découvrir la richesse du Conservatoire et à vous aussi, révéler votre talent !

**Sébastien EUGÈNE**

Maire de Château-Thierry

**Frédéric JACQUESSON**

Adjoint au maire délégué à la culture

## Le Conservatoire de Château-Thierry en quelques chiffres

Un rayonnement renforcé à travers des partenariats ou interventions hors les murs (établissements scolaires, maisons de retraite...)

Plus de 50 ans d'expérience et une identité pédagogique, artistique et territoriale affirmée et reconnue

Plus de 30 activités proposées et des développements pédagogiques permanents

Une équipe administrative et artistique expérimentée qui s'engage au quotidien pour proposer un enseignement de qualité, en lien avec les projets du Conservatoire


Plus de 350 élèves sont accueillis chaque année au sein du Conservatoire, à partir de 4 ans.  
Plus de 150 enfants participent aux projets annuels menés en lien avec les établissements scolaires

La diffusion et la création sont au coeur du projet pédagogique à travers de nombreux concerts, auditions et actions culturelles

Une filière de formation artistique complète, dès les premiers pas de l'apprentissage. Dans le cadre du parcours diplômant, 9 élèves sur 10 valident leurs fins de cycles

## L'enseignement au sein du **Conservatoire** a plusieurs objectifs :

 **Faire découvrir** la musique et son langage


 **Former et accompagner** des amateurs vers l'autonomie et l'épanouissement (enfants, adolescents ou adultes) par le biais de solides bases techniques et musicales.

Notre enseignement est accessible à tout âge, en tenant compte du parcours, des envies et des possibilités de chacun. Il est toujours basé sur l'acquisition des éléments essentiels puis sur l'approfondissement de ces acquis.

 **Favoriser la diffusion artistique et culturelle :**

Le Conservatoire accompagne les élèves pour les amener à partager leur expérience et à consolider leurs qualités musicales au cours de manifestations publiques :

- Auditions « Carte blanche » ou de classes
- Auditions publiques dans des conditions de concert, au Palais des Rencontres ou autres lieux
- Restitutions de projets spécifiques (départements du Conservatoire, projets inter-classes, échanges avec d'autres structures...)

 **Préparer les élèves** aux évaluations intra-cycle (internes) ou de fin de cycle organisées avec l'Association pour le Développement des Activités Musicales de l'Aisne (ADAMA) afin qu'ils obtiennent leurs diplômes et accompagner certains d'entre eux vers les filières de professionnalisation.

# Organisation de l'enseignement

## Cursus

### JARDIN MUSICAL ET DÉCOUVERTE

Dès l'âge de 4 ou 5 ans, les élèves peuvent participer au jardin musical, par petits groupes (30 minutes par semaine).

Il est ensuite proposé aux enfants de niveau CP d'être initiés aux fondamentaux de la musique et de se familiariser avec de nombreux instruments au cours de l'année de découverte, avec d'autres élèves de leur âge, en vue d'orienter leur choix. Planning au trimestre.

### CURSUS DIPLÔMANT (Liste des disciplines page 10)

À partir du niveau CE1, les élèves suivent le cursus diplômant, comprenant impérativement trois cours hebdomadaires (pratique individuelle + formation musicale + pratique collective) selon des cycles pluri-annuels. La durée des cours et le type de pratique dépendent du cycle et du niveau de l'élève et de la discipline pratiquée.

Cycle I (d'une durée de 3 à 5 ans) ; cycle II (d'une durée de 3 à 5 ans) ; cycle III (d'une durée d'1 à 3 ans).

Chaque année, le Conservatoire propose des évaluations intra-cycle (auditions publiques commentées). Un spécialiste extérieur est invité à conseiller les élèves et à faire le point sur leur évolution à l'intérieur du cycle.

En fin de cycle, le niveau de l'élève est évalué par l'ADAMA au cours d'évaluations départementales publiques et validant le passage en cycle supérieur.

À l'issue des trois cycles et après obtention des diplômes, il est possible de poursuivre ses études, voire de se préparer aux filières professionnelles (pré-professionnalisation).

## PARCOURS ADOLESCENTS

Formation musicale adaptée aux élèves débutant la pratique musicale à partir de 13 ans. Après les deux années de ce parcours, les élèves peuvent intégrer le parcours diplômant (fin de cycle I).

## CURSUS ADULTES

Ce parcours d'une durée de quatre ans s'articule autour de trois cours hebdomadaires (pratique individuelle + formation musicale + pratique collective selon la discipline).

À l'issue de ces quatre années, il est possible de rejoindre le cursus diplômant (début de cycle II).

## Hors cursus

### PARCOURS PERSONNALISÉ

Accessible sur demande à partir de la seconde année de cycle II, sur avis du Conseil pédagogique. Il est composé de deux cours hebdomadaires obligatoires : pratique individuelle + atelier associant pratique d'ensemble et mise en application des éléments solfégiques.

### ADULTES HORS CURSUS

Dans la limite des places disponibles, les adultes peuvent être inscrits pour des cours de pratique individuelle. Leur réinscription n'est pas garantie d'une année à l'autre.

### ACTIVITÉS HORS PARCOURS (voir page 12)

Ouvertes à tous, le niveau d'admission dépend de la discipline. Un test peut être proposé aux candidats par le professeur référent, selon l'activité choisie.

## Département des musiques anciennes

Cet enseignement a pour objectif de développer la connaissance et la pratique des musiques anciennes (avant 1750).

Une sensibilisation à celles-ci est tout d'abord proposée à tous les instrumentistes de cycle I, quelle que soit leur discipline, au sein d'un atelier spécifique mensuel.

Le département accueille ensuite les élèves des classes de violon, alto, violoncelle, flûte à bec, basson et piano à partir du cycle II (autres instruments anciens bienvenus).

Des cours individuels peuvent être proposés chaque semaine. Des séances collectives ont lieu une fois par mois, selon un planning défini à l'avance et permettent de travailler les ensembles ou la musique de chambre.

Il est également possible de découvrir le clavecin et d'être initié à la basse continue.

Des projets annuels sont préparés et des restitutions de ce travail sont organisées.



## Département des musiques nouvelles

Ce département est centré sur la création musicale avec des pratiques et des enseignements spécifiques :

### MUSIQUES ACTUELLES

Enseignement instrumental pour les élèves de niveau intermédiaire (13-16 ans / 17-20 ans) : claviers, guitare et basse électriques, voix, pratique d'ensemble et mise en situation de concert (formation théorique optionnelle).

Les cours sont majoritairement collectifs, ont lieu plusieurs fois par mois, selon un planning communiqué à chaque période de vacances scolaires.

### SMALL JAZZ BAND

Pour les élèves de cycle II des classes de vents, claviers et percussions. Cette pratique d'ensemble explore les standards et l'improvisation jazz.

### ATELIER D'ÉCRITURE / MAO

Initiation à la composition (à partir de la fin du cycle II de formation musicale).

### ATELIER D'IMPROVISATION LIBRE

Pour les élèves de cycle II d'instrument et de formation musicale.

Cette pratique d'ensemble stimule la créativité musicale et développe une écoute plus attentive des musiciens partenaires.



## Disciplines proposées

### CORDES

**Violon, alto, violoncelle, guitare**

### BOIS

**Flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, basson**

### CUIVRES

**Cor, trombone, tuba, trompette, trompette de cavalerie, clairon**

### CLAVIERS

**Piano**

### PERCUSSIONS

**Percussions, batterie, tambours**

### VOIX

**Chant lyrique, chorales enfants et adultes**

Les horaires des cours individuels seront définis avec le professeur lors des réunions de rentrée, en septembre 2022 ou à l'inscription, si celle-ci a lieu en cours d'année.

Les cours de formation musicale sont proposés en tenant compte de la planification des cours et du nombre de places par séance.

Pour ces deux activités, la durée des cours dépend du niveau de l'élève.



## Activités collectives des cursus

### Cycle I : première et deuxième année :

- Chorale (quelle que soit la pratique) : 45 minutes par semaine

### Cycle I : troisième et quatrième année :

- Orchestre en herbe pour les cordes, bois (sauf flûte à bec), cuivres : 1 heure 30 par semaine
- Ensemble de flûtes à bec : 1 heure par semaine
- Ensemble de percussions : 45 minutes par semaine
- Ensemble de tambours : 45 minutes par semaine
- Ensemble vocal (sur avis du professeur de chant) : 45 minutes par semaine
- Batterie-Fanfare pour les cuivres naturels (planning au trimestre)
- Projets « musique de chambre » pour le piano : à définir avec chaque élève

### Cycle II et cycle III :

- Orchestre d'harmonie pour les bois (sauf flûtes à bec), cuivres, percussions : 2 heures par semaine
- Ensemble de flûtes à bec : 1 heure par semaine
- Ensemble de guitares : 1 heure par semaine
- Ensemble de tambours : 45 minutes par semaine
- Ensemble vocal (sur avis du professeur de chant) 45 minutes par semaine
- Batterie-Fanfare pour les cuivres naturels (planning au trimestre)
- Musique de chambre pour le piano et les cordes : à définir avec chaque élève

### Parcours Adolescents & Adulte :

- Pratique collective selon la pratique et le niveau : à définir avec chaque élève.

## Activités musicales hors parcours diplômant (accessibles avec ou sans inscription au cursus)

### Culture musicale :

- Analyse : 1 heure 30 par semaine (à partir de la fin de cycle II de formation musicale)

### Pratiques collectives :

- Ensemble de classes (bassons, clarinettes, flûtes...) selon la discipline
- Orchestre d'harmonie : 2 heures par semaine
- Chorale enfant : 45 minutes par semaine
- Chorale adulte : 2 heures par semaine
- Batterie-fanfare : 2 heures par semaine
- Musique de chambre : à définir avec chaque élève
- Ensemble vocal : 1 heure 30 par semaine
- Percussions urbaines : à définir avec chaque élève

### Musiques anciennes (voir page 8)

- Atelier de sensibilisation pour tous les instruments (cycle I)
- Cours individuels ou collectifs (violon, alto, violoncelle, flûte à bec, basson, clavecin) et projets musicaux (à partir du cycle II)


### Musiques nouvelles (voir page 9)


- Improvisation libre : 1 heure par semaine
- Ensemble « Small Band Jazz » : 1 heure par semaine
- Écriture : 1 heure par semaine
- MAO : à définir en fonction des participants
- Musiques actuelles : cours individuels ou collectifs




## Les partenariats

Le Conservatoire entretient des liens de partenariat avec de nombreuses structures locales ou nationales.

 La collaboration entre l'**Union Musicale** et le Conservatoire permet le déploiement de l'Orchestre d'Harmonie de Château-Thierry.

 Des partenariats avec le **Festival Jean de la Fontaine** et la **Biscuiterie** permettent de renforcer l'offre culturelle et les actions de nos départements de musiques anciennes ou actuelles.

 En lien avec les établissements scolaires, le Conservatoire poursuit les actions « Percussions urbaines CM2 », « Musique en 6<sup>ème</sup> » ou encore « **Orchestre à l'école** » qui ont pour objectif de sensibiliser un maximum d'enfants à la pratique musicale et aux projets culturels à long terme. Des interventions plus ponctuelles sont également proposées.

Le Conservatoire soutient également les projets de l'association « **Concerts de Poche** », permettant de sensibiliser un large public à la pratique artistique. Ces actions sont mises en place en lien avec d'autres structures de la Ville (centres sociaux, Palais des Rencontres, médiathèque...)

Le Conservatoire inscrit son action dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, porté par l'**Association pour le Développement des Activités Musicales (ADAMA)**, en lien avec les autres établissements de l'Aisne.

## Mise à disposition de locaux

Le Conservatoire accueille des associations musicales pour leur permettre de répéter ou de développer leurs activités dans de bonnes conditions : Chorale Soupape, Ensemble vocal Castella, Ensemble instrumental de Château-Thierry.

La Chapelle de la Benoîte Madeleine, dont l'acoustique et le cadre sont particulièrement appréciés, permet d'accueillir des concerts de jeunes interprètes (Jeunes Talents, Académie Charles Cros, initiatives privées).

## Informations pratiques

### Modalités d'inscription

Les réinscriptions ont lieu en fin d'année scolaire et les pré-inscriptions durant l'été (dates définies chaque année).

### Tarifs

Nous accueillons les habitants de Château-Thierry et des communes extérieures. Les droits d'inscription se règlent sur facture (trois échéances annuelles) et sont exigibles après validation de l'inscription. Les frais de scolarité sont calculés selon le quotient familial et le lieu de résidence.

Par ailleurs, au début de leur apprentissage, les élèves ont la possibilité de louer certains instruments auprès du Conservatoire.

Plus d'informations auprès du secrétariat du Conservatoire  
03 23 69 04 47 // [conservatoire@ville-chateau-thierry.fr](mailto:conservatoire@ville-chateau-thierry.fr)

## Les sites de cours du Conservatoire

### **ESPACE EUGÈNE JANCOURT**

7, rue de la Madeleine

02400 Château-Thierry

03 23 69 04 47 // [conservatoire@ville-chateau-thierry.fr](mailto:conservatoire@ville-chateau-thierry.fr)

#### **HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :**

Lundi : 14h00 > 17h30

Mardi, Jeudi, Vendredi : 10h00 > 12h00 / 14h00 > 17h30

Mercredi : 8h45 > 12h00 / 13h45 > 18h00

Samedi : 9h00 > 12h00 (période scolaire uniquement)

### **ESPACE D'ACTIVITÉS U1 (1<sup>er</sup> étage)**

53, rue Paul Doucet

02400 Château-Thierry

### **ÉCOLE DE LA MADELEINE**

10, ruelle des Prêtres & 6, rue de la Madeleine

02400 Château-Thierry

## Les lieux de diffusion

Les différentes manifestations programmées par le Conservatoire se déroulent dans de nombreux lieux : Chapelle de la Benoîte Madeleine, Palais des Rencontres, Maison de l'Amitié France - Amérique, Médiathèque Jean Macé, Chapelle de l'Hôtel-Dieu...

## Les partenaires institutionnels

Le Conservatoire reçoit le soutien du Conseil Départemental de l'Aisne, de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) ainsi que de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Conservatoire Municipal de Musique  
Eugène Iancourt



 Château  
thierry  
CITÉ POÉTIQUE



CHATEAU-THIERRY.FR



CONSERVATOIRE MUNICIPAL  
DE CHATEAU-THIERRY



@CHATEAU\_THIERRY



CONSERVATOIRE  
@VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR



03 23 69 04 47